ART. 4 N° CL1430

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N º CL1430

présenté par

Mme Dupont, Mme Gatel, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Rilhac, M. Bordat, M. Buchou, Mme Calvez, M. Causse, Mme Colomb-Pitollat, Mme Desjonquères, M. Cosson, M. Raphaël Gérard, Mme Janvier, M. Lecamp, Mme Berete, Mme Meynier-Millefert, M. Mournet, Mme Peyron, Mme Piron, M. Pont, M. Rousset, M. Bothorel, M. Giraud, M. Travert, M. Martineau, M. Pahun et Mme Poueyto

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.